



Etude multipays de l'OMS sur la santé des femmes et la violence domestique à l'égard des femmes



Résultats par pays

Namibie

1. Introduction

L'Étude multipays sur la santé des femmes et la violence domestique à l'égard des femmes, parrainée par l'Organisation mondiale de la Santé entre 2000 et 2003, a permis de recueillir des données sur plus de 24 000 femmes dans les pays suivants : Bangladesh, Brésil, Éthiopie, Japon, Namibie, Pérou, République-Unie de Tanzanie, Samoa, Serbie-et-Monténégro, et Thaïlande. L'étude a évalué, au moyen d'un questionnaire mis au point et validé pour être utilisé dans différents contextes culturels, l'expérience qu'ont les femmes de la violence, en s'intéressant plus spécialement à la violence exercée par des partenaires intimes. Elle a également porté sur l'association entre la violence et les problèmes de santé et les traumatismes et sur les stratégies d'adaptation auxquelles ont recours les femmes maltraitées.

En Namibie, le Président lui-même s'est déclaré préoccupé par la violence à l'égard des femmes et la maltraitance à l'égard des enfants dans le pays. C'est ainsi qu'a été promulguée par le Parlement en 2003 une loi destinée à combattre la violence domestique et qu'ont été créées dans tout le pays 13 unités de protection de la femme et de l'enfant qui dispensent une assistance médicale, sociale et juridique. L'organisation « Multi-media Campaign against Violence against Women » est engagée dans une action de sensibilisation, de réforme des lois et d'éducation de la communauté. Jusqu'à récemment, toutefois, on ne disposait que de peu d'informations sur l'ampleur du problème de la violence domestique. C'est pour combler cette lacune que la Namibie a participé à l'étude de l'OMS. Les recherches ont été conduites par le Ministère de la Santé et des Services sociaux, la coordination étant assurée par l'OMS et le financement par la Fondation Rockefeller. La collecte des données sur le terrain a eu lieu en 2001.

2. Méthodes

En Namibie, l'étude a consisté à interroger individuellement 1500 femmes âgées de 15 à 49 ans dans la capitale, Windhoek. L'échantillon comprenait des femmes de tous les groupes de revenus et de tous les groupes ethniques du pays. En Namibie, les femmes étaient considérées comme ayant déjà « eu un partenaire » si elles avaient déjà été mariées, avaient vécu en concubinage ou avaient déjà eu un partenaire sexuel régulier. Le questionnaire était disponible dans cinq langues locales et était administré par des enquêteuses qualifiées parlant couramment ces langues.

Aux fins de l'étude, les définitions suivantes de la violence exercée par un partenaire ont été utilisées. On entendait par *violence physique* le fait que la femme ait été : giflée ou visée avec un objet, bousculée ou secouée ; frappée à coups de poing ou avec un autre objet susceptible de la blesser ; frappée à coups de pied, traînée ou battue ; étranglée ou brûlée ; menacée ou agressée au moyen d'une arme. Par *violence sexuelle*, on entendait que la femme : avait été contrainte physiquement à avoir des rapports sexuels ; avait eu des rapports sexuels parce qu'elle avait peur de ce que pourrait faire son partenaire ; avait été forcée à un comportement sexuel qu'elle jugeait dégradant ou humiliant.

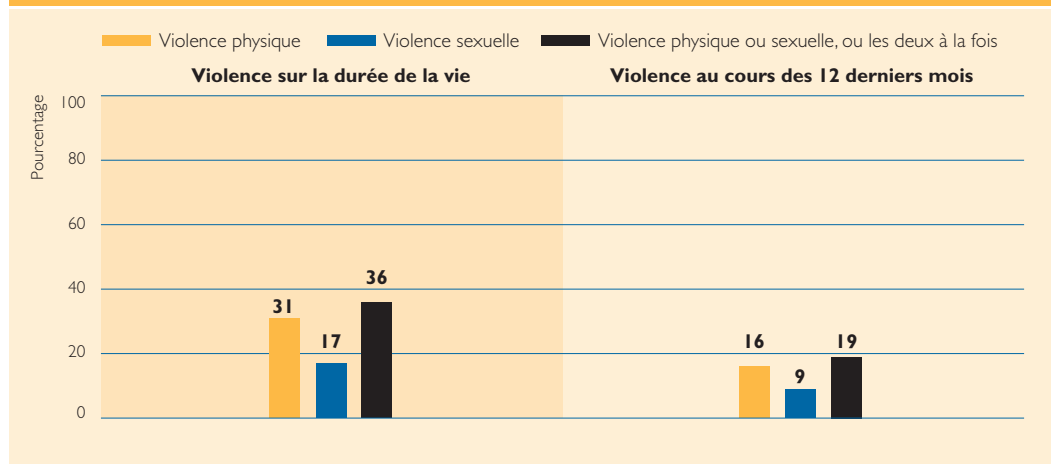
3. Principaux résultats

3.1 Prévalence de la violence exercée par un partenaire

- Plus d'un tiers (36 %) des femmes ayant déjà eu un partenaire déclaraient avoir à un moment ou à un autre été confrontées à la violence physique ou sexuelle d'un partenaire intime, 31 % signalant des violences physiques et 17 % des violences sexuelles.
- 20 % des femmes ayant déjà eu un partenaire déclaraient avoir été confrontées à la violence physique ou sexuelle au cours des 12 derniers mois.



Pourcentage de femmes confrontées à la violence d'un partenaire intime, parmi les femmes ayant déjà eu un partenaire âgées de 15 à 49 ans, Windhoek, Namibie



3.2 Traumatismes infligés par un partenaire

- 31 % des femmes confrontées à la violence physique d'un partenaire déclaraient avoir été blessées, dont 36 % au cours de l'année écoulée. Les formes les plus répandues de blessures étaient les suivantes : abrasions et contusions ; traumatismes oculaires et auriculaires ; coupures, plaies perforantes et morsures.

3.3 Violence physique exercée par un partenaire pendant la grossesse

- 6 % des femmes ayant déjà été enceintes interrogées avaient été battues pendant au moins une grossesse, dont 49 % avaient été frappées à coup de poing ou de pied dans l'abdomen.
- Pour 27 % des femmes battues pendant leur grossesse, la violence physique avait commencé lorsqu'elles étaient enceintes. Les 73 % restantes étaient déjà battues avant.

3.4 Violence physique et sexuelle exercée par une autre personne que le partenaire depuis l'âge de 15 ans

- 19 % des personnes interrogées ont déclaré qu'une autre personne que leur partenaire les avait maltraitées physiquement depuis l'âge de 15 ans, tandis que 6 % faisaient état d'actes de violence sexuelle commis par une autre personne que le partenaire. Les auteurs d'actes de violence physique étaient des enseignants (26 % des femmes ainsi maltraitées), des petits amis (28 %), le père (19 %) ou des membres de la famille de sexe féminin (19 %). Les auteurs d'actes de violence sexuelle les plus souvent cités étaient les compagnons (55 %).

3.5 Abus sexuels à l'égard de filles de moins de 15 ans et initiation sexuelle forcée

- Interrogées face à face, 5 % des femmes ont déclaré avoir subi des abus sexuels avant l'âge de 15 ans. Lors des réponses anonymes, toutefois, au moyen de fiches que les femmes remplissaient et plaçaient elles-mêmes dans des enveloppes, 21 % déclaraient avoir subi des abus sexuels avant l'âge de 15 ans.
- Près de 6 % des femmes ont déclaré que leur première expérience sexuelle avait été forcée. Parmi les femmes qui déclaraient avoir eu leur première expérience sexuelle avant l'âge de 15 ans, 33 % avaient été forcées.

3.6 Impact sur la santé des femmes de la violence exercée par un partenaire

- Les femmes étaient plus susceptibles de déclarer un mauvais état de santé général si elles avaient été victimes de violences physiques ou sexuelles de la part d'un partenaire (6 % contre 3 %). Dans ce cas, elles avaient plus fréquemment des symptômes comme de fortes douleurs, l'incapacité de se livrer à leurs occupations habituelles, des vertiges ou des écoulements vaginaux.
- Les femmes étaient plus susceptibles d'avoir envisagé le suicide si elles avaient été victimes de violences physiques ou sexuelles de la part de leur partenaire (26 % contre 11 % pour les femmes qui n'avaient pas été maltraitées).

3.7 Demande d'aide de femmes confrontées à la violence physique d'un partenaire

- 21 % des femmes maltraitées physiquement n'en avaient parlé à personne, tandis que 35 % s'étaient confiées à des parents, 33 % à des amis et 26 % à leurs frères et sœurs. Elles étaient beaucoup moins nombreuses à avoir saisi la police (10 %), le personnel médical (4 %) ou tout autre service ou autorité officiel.
- 62 % des femmes maltraitées physiquement par leur partenaire n'avaient jamais demandé de l'aide à un organisme officiel. Seules 21 % s'étaient adressées à la police et 22 % à des établissements médicaux. Les principales raisons données pour demander de l'aide étaient de ne plus pouvoir supporter la violence (48 % des femmes ayant consulté), d'avoir été gravement blessées (36 %) ou d'avoir été menacées de mort par le partenaire ou victimes d'une tentative de meurtre (14 %).

Pour de plus amples informations, veuillez consulter le site :

<http://www.who.int/gender/violence/en/>

ou contacter

Eveline January,
Ministère de la Santé
et des Services sociaux,
Directorate of Developmental
Social Welfare Services,
Private Bag 13198,
Windhoek,
Namibie
Tél. : +264 61 203 2607
Télécopie : +264 61 22 3573
Adresse électronique :
ejanuary@mhss.gov.na

Département Genre et
santé de la femme,
Organisation mondiale de la Santé,
Avenue Appia 20,
1211 Genève 27,
Suisse.
Télécopie : +41 22 791 1585.
Adresse électronique
genderandhealth@who.int

© Organisation mondiale
de la Santé 2005